

# PROCES-VERBAL

## DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 7 DECEMBRE 2011 HOTEL DE VILLE DE BEX

---

**Présidence** : Monsieur Jean-Yves Girod

**Excusés** : Mmes Helena Desarzens et Claudia Rochat ainsi que M. Marcel Rochat

**Sans excuse** : M. David Roulet

---

Après les salutations d'usage et l'appel, le Président apporte quelques modifications à l'ordre du jour qui s'établit donc comme suit :

### 1. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

#### 2. NOMINATION DE 5 MEMBRES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION "POLICE DU CHABLAIS VAUDOIS"

### 3. RAPPORTS DES COMMISSIONS

#### 3.1 sur le préavis no 2011/12 concernant le plan partiel d'affectation de "Partia" et son règlement d'application

Rapporteur pour la commission ordinaire M. P. Athanasiades

#### 3.2 sur le préavis no 2011/13 concernant le projet d'agglomération ChablaisAgglo

Rapporteur pour la commission ordinaire Mme C. Guérin

#### 3.3 sur le préavis no 2011/14 concernant la modification des statuts de l'Association de communes sous la dénomination "Police du Chablais vaudois"

Rapporteur pour la commission ordinaire M. A. Michel  
Rapporteur pour la commission des finances Mme M. Marsden

#### 3.4 sur le préavis no 2011/15 concernant le projet de turbinage des eaux excédentaires du réseau d'eau potable de l'agglomération bellerine

Rapporteur pour la commission ordinaire Mme V. Moret  
Rapporteur pour la commission des finances Mme Ch. Aeschlimann

#### 3.5 sur le préavis no 2011/16 concernant la rémunération des Autorités communales

Rapporteur pour la commission des finances M. M. Giorgianni

#### 3.6 sur le préavis no 2011/17 concernant les travaux complémentaires engagés dans le cadre du remplacement de la conduite d'eau potable et la pose de collecteurs EU-EC dans le hameau du Châtel

Rapporteur pour la commission ordinaire Mme A. Bielman  
Rapporteur pour la commission des finances M. F. Meili

#### 3.7 sur le projet de budget 2012

Rapporteur pour la commission des finances M. P. Goin

#### 4. POSTULATS, MOTIONS ET INTERPELLATIONS

- 4.1 postulat de Monsieur le Conseiller E. Capancioni intitulé "éclairage extérieur de la Maison de Commune"
- 4.2 postulat de Monsieur le Conseiller E. Capancioni intitulé "stop aux voitures ventouses sur les parkings du centre de Bex"
- 4.3 motion de Madame la Conseillère V. Moreillon intitulée "Espace détente – parc Grande Salle du Parc"
- 4.4 motion de Monsieur le Conseiller M. Giorgianni intitulée "Développement commerce et industrie à Bex"
- 4.5 interpellation de Madame la Conseillère C. Cosandey intitulée "Motions en suspens"

#### 5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

#### 6. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

### **1. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT**

Le Président donne le détail des invitations et courriers reçus depuis la dernière séance. Il donne lecture de la lettre du cinéma Grain d'Sel qui remercie l'assemblée pour l'octroi de la subvention communale et qui informe qu'une somme de Fr. 39'812.-- a été restituée à la bourse communale le 11 novembre 2011, l'aide de la Loterie Romande ayant été plus importante que ce qui avait été budgété. Enfin, il donne lecture d'une correspondance de Monsieur Pierre-Yves Pièce.

### **2. NOMINATION DE 5 MEMBRES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION "POLICE DU CHABLAIS VAUDOIS"**

Monsieur le Conseiller P. Goin propose la candidature de Monsieur le Conseiller M. Mundler (OUV).

Monsieur le Conseiller J.-O. Budry propose la candidature de Madame la Conseillère A. Cretton (SOC)

Madame la Conseillère C. Dubois propose la candidature de Monsieur le Conseiller A. Michel (PLR).

Madame la Conseillère E. Comte propose la candidature de Monsieur le Conseiller D. Aviolat (UDC).

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto propose la candidature de Monsieur le Conseiller R. Cherix (AV).

Monsieur le Conseiller J.-O. Budry propose d'appliquer l'article 111 du Règlement communal. Les candidatures sont acceptées par acclamation.

### **3. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

#### **3.1 Sur le préavis no 2011/12 concernant le plan partiel d'affectation de "Partia" et son règlement d'application**

Monsieur le Conseiller P. Athanasiades donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

Monsieur le Municipal P. Dubois demande de refuser l'amendement proposé par la commission. Cette étude a débuté il y a fort longtemps. Début 2006, le SAT a ouvert la légalisation permettant ainsi au PPA de mettre en conformité le secteur bâti n'ayant actuellement pas de statut légal. Si on devait recommencer l'étude maintenant, il n'y aurait plus la possibilité de créer 4 zones complémentaires.

Monsieur le Conseiller E. Maendly appuie Monsieur le Municipal P Dubois sur ce dossier. Dans le secteur concerné, le plan d'extension date des années 80. Il a fallu lutter pour obtenir 4 petits périmètres d'implantation. De nouvelles discussions signifierait un retour total en zone agricole.

Monsieur le Conseiller P. Echenard estime que les choses ont été mal faites à un certain moment. Le plan de zones communal contient un certain nombre de parcelles en zone intermédiaire bloquées pour une durée indéterminée. De plus, la législation ayant changé, ces zones intermédiaires sont dorénavant à nouveau dévolues à l'agriculture. La commune doit impérativement équiper des zones constructibles.

Il est regrettable de ne pas réserver un certain nombre de parcelles en zone constructible alors que le besoin en zone villa existe à Bex.

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto, membre de la commission, se demande s'il y a vraiment eu une vision d'équité entre les quatre propriétaires. Pourquoi seuls deux propriétaires sur quatre ont un nouveau droit de constructibilité, alors que toutes les parcelles – en fonction de leur surface et de leur emplacement – permettraient aisément de nouvelles possibilités à chacune, tout en préservant l'équité d'une part, et l'aménagement du territoire d'autre part.

Monsieur le Conseiller E. Maendly rappelle à Monsieur le Conseiller P. Echenard que plusieurs plans ont été élaborés. L'ensemble des propriétaires a été contacté et aucun n'a jamais fait état de volonté de construction ultérieure.

Monsieur le Conseiller P. Echenard pense qu'une opposition du Conseil communal aura plus de poids vis-à-vis du Canton que l'intérêt d'un propriétaire individuel. La Municipalité sera ainsi plus forte pour faire le forcing face à l'Etat.

Monsieur le Conseiller F. Gillard relève que la LAT n'est pas fondée sur le principe de l'équité mais sur le principe de l'aménagement du territoire. Le projet présenté dans le préavis est facilement légalisable alors que l'amendement sera impossible à faire légaliser. S'agissant d'un trou dans le tissu urbain, celui-ci doit d'abord être légalisé. Pourquoi ne pas prélever une contribution aux propriétaires qui en bénéficient ?

Monsieur le Municipal P. Dubois précise qu'au départ il s'agissait d'une remise à disposition de la zone agricole basée sur le plan directeur sans qu'il ne soit nécessaire de justifier le besoin de nécessité.

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto estime que l'on pourrait facilement négocier avec le canton un nouveau droit pour chacune des parcelles Genet et Senft, tout en préservant la proposition actuelle pour Bruchez et Bielman et cela sans modification des périmètres actuellement proposés. Si cette négociation est acceptée par le canton, cela permettrait peut-être d'éviter une nouvelle mise à l'enquête ou de réaliser une enquête simplifiée et par là-même donner la possibilité au Municipal en charge du dossier de revenir rapidement devant le conseil communal avec un nouveau préavis.

Madame la Conseillère C. Cosandey demande si un PPA proposant de mettre des périmètres d'implantation serait refusé par le canton.

Monsieur le Municipal P. Dubois précise qu'il s'agit de compensations puisqu'il serait possible de construire autour des immeubles Genet et Senft.

Monsieur le Conseiller R. Echenard rappelle que le plan directeur n'a pas force de loi, qu'il s'agit uniquement d'un outil de travail donnant des lignes directrices avec possibilités d'interprétation.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote de l'amendement. Celui est accepté par 26 voix pour et 23 voix contre.

Il est ensuite passé au vote des conclusions du préavis amendé. L'amendement impliquant une décision cantonale, le préavis est renvoyé à la Municipalité.

### **3.2 Sur le préavis no 2011/13 concernant le projet d'agglomération ChablaisAgglo**

Madame la Conseillère C. Guérin donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à l'unanimité :

- **de prendre acte du projet d'agglomération ChablaisAgglo et de sa transmission à la Confédération.**

### **3.3 Sur le préavis no 2011/14 concernant la modification des statuts de l'Association de communes sous la dénomination "Police du Chablais vaudois"**

Monsieur le Conseiller A. Michel donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

Madame la Conseillère M. Marsden donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

Madame la Conseillère E. Comte demande une correction du rapport de la commission des finances s'agissant de la date du conseil de septembre puisqu'il s'agit du 21 septembre et non pas du 16.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à l'unanimité :

- **de remplacer l'article 31 des statuts de l'Association par :**

*Le retour net des deux points d'impôts, après paiement de la participation aux coûts de la Police cantonale, est acquis à l'Association comme contribution de base des Communes membres. Le montant du solde de charges annuelles est réparti entre les Communes membres au prorata de leur nombre d'habitants arrêté au 31 décembre de l'année précédente.*

*Des acomptes peuvent être demandés aux Communes en cours d'exercice.;*

- **d'annuler l'annexe 2 du préavis 2011/07 du 23 mai 2011.**

### **3.4 Sur le préavis no 2011/15 concernant le projet de turbinage des eaux excédentaires du réseau d'eau potable de l'agglomération bellerine**

Madame la Conseillère V. Moret donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

Madame la Conseillère Ch. Aeschlimann donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

Monsieur le Conseiller P. Echenard demande à la Municipalité s'il a été envisagé, en lieu et place de la construction d'une turbine, de vendre de l'eau à Massongex ou Monthey sachant que ces communes manquent d'eau. Cette solution a-t-elle été envisagée et si oui, a-t-elle été chiffrée ?

Monsieur le Municipal O. Pichard confirme que les représentants des SI de Monthey ont été rencontrés le 6 décembre 2011 pour une présentation de projet d'utilisation d'eau du réseau de Bex. Le projet est bien ficelé, peu d'investissements seront nécessaires pour effectuer cette livraison d'eau. Il est fort probable que la Municipalité ira dans ce sens, le prix de l'eau correspondant au prix du turbinage.

Monsieur le Conseiller P. Echenard demande si la Municipalité, en cas d'acceptation de ce crédit, choisira, cas échéant, de ne pas l'utiliser ou mettra-t-elle en pratique les deux solutions ?

Monsieur le Municipal O. Pichard pense qu'il est tout à fait possible de livrer et de turbiner.

Monsieur le Syndic P. Rochat rajoute que le prix est égal à celui qu'on gagne en construisant la centrale. Si le rendement est égal, il serait bête de ne pas vendre.

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto s'étonne du prix de 9 cts proposé par les FMA.

Monsieur le Syndic P. Rochat précise que le prix du marché est de 7.5 cts. Les FMA offrent effectivement plus mais cela pourrait être en contradiction avec la loi sur la vente d'électricité.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser la Municipalité à procéder au turbinage des eaux excédentaires du réseau d'eau potable de l'agglomération bellerine et à entreprendre les travaux d'installation d'une microcentrale en Combes (à proximité de la STEP);**
- **d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de Fr. 1'180'000.--;**
- **de porter à l'actif du bilan le montant total demandé, qui concerne l'eau potable sous la rubrique "installations des services industriels" compte no 9144.001, la somme de Fr. 1'180'000.--;**
- **d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans à raison de Fr. 39'400.-- par année;**
- **de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 21 septembre 2011.**

### **3.5 Sur le préavis no 2011/16 concernant la rémunération des Autorités communales**

Monsieur le Conseiller M. Giorgianni donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

Madame la Conseillère C. Guérin demande sur quoi s'est basée la commission pour passer à Fr. 30.-- sans attendre la proposition du bureau.

Monsieur le Conseiller M. Giorgianni estime que ce n'est pas un luxe de proposer Fr. 30.--.

Monsieur le Syndic P. Rochat précise que ce chiffre est ressorti de la discussion entre les membres de la commission, le boursier communal et lui-même. Ce montant est tout sauf exagéré et reste bien inférieur à ceux pratiqués dans le district.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à l'unanimité moins 2 abstentions :

- **de fixer les montants des indemnités allouées :**
  - 1) aux Membres du Conseil communal, soit Fr. 30.-- par séance,
  - 2) au Président du Conseil communal, soit Fr. 3'420.-- par année,
  - 3) à la Secrétaire du Conseil communal, soit Fr. 535.-- par séance + un taux horaire de Fr. 32.--,
  - 4) à la Secrétaire du Bureau électoral, soit un forfait annuel de Fr. 648.--,
  - 5) à l'Huissière du Conseil communal, soit Fr. 3'180.-- par année;
- **de ratifier la proposition d'indemnités en faveur du Syndic et des membres de la Municipalité dès le 1<sup>er</sup> juillet 2011, soit :**

	Syndic	Municipaux
Traitement annuel fixe sans droit aux vacances	Fr. 59'400.--	
Traitement annuel fixe		Fr. 21'480.--
Indemnités fixes pour frais	Fr. 15'000.--	Fr. 6'800.--
Vacations journalières des municipaux		Fr. 209.60
Vacations ½ journée des municipaux (plus de 2h.30)		Fr. 104.80
Indemnités kilométriques	Fr. 0.85	Fr. 0.85

**3.6 Sur le préavis no 2011/17 concernant les travaux complémentaires engagés dans le cadre du remplacement de la conduite d'eau potable et la pose de collecteurs EU-EC dans le hameau du Châtel**

Madame la Conseillère A. Bielman donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

Monsieur le Conseiller F. Meili donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à l'unanimité :

- **d'augmenter le crédit extrabudgétaire accordé par le Conseil communal le 11 mai 2011 de Fr. 840'000.-- à Fr. 1'165'000.--;**
- **de porter à l'actif du bilan la part concernant :**
  - l'égout et l'épuration sous la rubrique "ouvrages de génie civil et d'assainissement", compte 9141.001, la somme de Fr. 694'000.--,**
  - l'eau potable sous la rubrique "installation des services industriels", compte 9144.001, la somme de Fr. 471'000.--;**
- **d'amortir ces investissements sur une durée de 30 ans à raison de :**
  - pour l'égout et l'épuration Fr. 23'200.-- par an,**
  - pour les services industriels Fr. 15'700.-- par an;**
- **de financer ces investissements conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 21 septembre 2011**

### **3.7 Sur le projet de budget 2012**

Monsieur le Conseiller P. Goin donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue. Le Président propose de donner lecture du budget page par page et demande à la commission des finances de l'interrompre lorsqu'il y a une remarque pour en discuter.

#### **Chapitre 1 Administration générale**

Monsieur le Conseiller P. Goin donne lecture d'une remarque de la commission des finances.

Madame la Conseillère C. Cosandey demande où va l'argent du compte 3653.009 sachant que l'Echo du Boët ne chante plus.

Monsieur le Syndic P. Rochat précise que la société est toujours propriétaire de la salle, avec une dette de Fr. 6'000.-- et que la Municipalité s'est engagée à la payer.

Madame la Conseillère A. Bielman rappelle qu'en son temps la commune de Bex avait renoncé à cotiser en faveur du musée du Chablais, celui-ci ayant quitté le territoire communal. A l'heure actuelle, une nouvelle conservatrice est en place et une collaboration avec le mandement de Bex est active. Elle propose donc que la commune reprenne le paiement d'une cotisation à la fédération des associations historiques du Chablais, paiement de Fr. 3'000.-- (cotisation minimale).

Monsieur le Syndic P. Rochat estime que les efforts de la commune – qui a supporté seule le loyer du Musée du Chablais pendant environ 17 ans – ont été suffisamment conséquents.

Madame la Conseillère A. Biemann dépose un amendement demandant la création d'une nouvelle rubrique sous le no 152.3653.003 et d'y porter la somme de Fr. 3'000.--. Cet amendement est accepté par 31 oui, 14 non et 6 abstentions.

Monsieur le Conseiller J.-L. Simeon demande des explications au sujet des projets mentionnés au compte 170.3653.011.

Monsieur le Municipal D. Hediger précise qu'un certain nombre de ces projets verront le jour, entre autre la mise en place d'un coordinateur communal des sports. Cette personne devra faire une formation Jeunesse et Sport à Macolin et aura la charge de relier les sociétés locales entre elles et de créer un réseau.

Une manifestation "Go for five" sera organisée, un "Magic sport Day" sera également mis en place.

Monsieur le Conseiller F. Meili revient sur le même point. Il demande que la mention "projet commission sportive communale" soit corrigée en "projet commission sportive municipale".

Madame la Conseillère V. Moret estime que le montant alloué au compte 170.3653.001 est particulièrement élevé.

Monsieur le Municipal D. Hediger précise la prise en charge des divers frais liés au bon fonctionnement des terrains de football.

## **Chapitre 2                    Finances**

Monsieur le Conseiller P. Goin donne lecture d'une remarque de la commission des finances.

Monsieur le Syndic P. RoCHAT donne des explications sur le système de la péréquation.

## **Chapitre 3                    Domaine et bâtiments**

Monsieur le Conseiller M. Mundler demande des précisions sur les frais découlant du compte 350.3141.011, plus précisément la cuisine de Pont-de-Nant.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon explique que tout le bâtiment a été rénové sauf la cuisine, cuisine qui a subi le contrôle des services cantonaux et qui nécessite une mise aux normes.

Monsieur le Conseiller J.-L. Simeon demande qu'elle est la corrélation entre les recettes présumées et les recettes internes entre services s'agissant des comptes 320.4355 et 355.3124.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz précise qu'il s'agit de 200'000 plaquettes d'un côté comme de l'autre et qu'il s'agit d'une opération blanche.

Monsieur le Conseiller P. Goin donne lecture d'une remarque de la commission des finances.

Monsieur le Conseiller E. Capancioni demande pourquoi le compte 355.3122 passe de Fr. 30'000.-- à Fr. 50'000.--.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon précise que la somme de Fr. 30'000.-- avait été estimée pour une partie seulement de l'année 2011 et que par conséquent l'ensemble de l'année 2012 a été estimée à Fr. 50'000.--.

## **Chapitre 4                    Travaux**

Monsieur le Conseiller P. Goin donne lecture d'une remarque de la commission des finances.

Monsieur le Conseiller M. Mundler demande en quoi concerne les poubelles requins mentionnées au compte 430.3142.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz explique qu'il s'agit de poubelles urbaines, plus grandes au niveau du volume mais avec une ouverture plus restreinte, genre "gueule de requin".

Monsieur le Conseiller P. Goin donne lecture d'une remarque de la commission des finances.



Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz précise que la gestion des sentiers pédestres est un sujet fort intéressant. Pour les Plans, c'est la SIC qui procède à l'entretien de manière bénévole. Pour d'autres régions, c'est l'Etat... Dès janvier 2012, tout sera repris par la commune. Une étude sera engagée pour déterminer s'il s'agira de mandater une entreprise privée ou de procéder à l'engagement d'une personne de plus. Dans tous les cas, si l'amendement est accepté, le personnel actuellement à disposition ne sera pas suffisant.

Monsieur le Syndic P. RoCHAT relève que Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz a eu l'honnêteté de sortir ce montant d'un compte "fourre-tout" et il regrette la réaction de la commission des finances.

Monsieur le Conseiller P. Goin précise que la commission des finances veut éviter un chèque en blanc sur ce poste.

Monsieur le Conseiller J.-Ph. Marlétaz rappelle que les sentiers font partie du patrimoine de la commune et qu'il serait mal fait de devoir en abandonner l'entretien. Il refuse l'amendement de la commission des finances.

Monsieur le Conseiller J.-L. Simeon intervient dans le même sens. Il est de l'obligation de la commune, au vue de l'image verte donnée sur l'extérieur, d'entretenir ces sentiers. Il refuse également l'amendement.

Monsieur le Conseiller F. Meili, membre de la commission des finances, confirme qu'un travail important est à faire pour cet entretien.

Monsieur le Conseiller P. Goin retire l'amendement de la commission des finances.

Monsieur le Conseiller E. Capancioni estime que le montant prévu au compte 430.3141 pourrait être attribué à d'autres postes.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz précise que les voitures des employés communaux sont stationnées à côté de l'entreprise de sablage Stoucor et qu'elles sont régulièrement endommagées par les poussières.

Monsieur le Conseiller M. Mundler demande à combien se chiffrent les interventions sur des véhicules privés.

Monsieur le Conseiller E. Capancioni dépose un amendement. Celui-ci est refusé par 22 voix contre, 19 voix pour et 13 abstentions.

Monsieur le Conseiller P. Goin donne lecture d'une remarque de la commission des finances.

## **Chapitre 5                    Instruction publique et culte**

Madame la Conseillère C. Cosandey revient sur le compte 520.3161. Il avait été dit à la commission de gestion que le budget 2012 ne mentionnerait plus de montant dans ce compte. Pourquoi n'est-ce pas le cas ?

Monsieur le Syndic P. RoCHAT rappelle que deux pavillons ont été ajoutés.

Monsieur le Conseiller J.-L. Simeon rappelle qu'il s'agit d'un budget. L'enclassement ne peut pas être maîtrisé. Il s'agit donc d'un report pour l'ouverture éventuelle d'une classe qui ne sera pas nécessairement utilisée.

Monsieur le Syndic P. Rochat précise que l'année passée a enregistré un solde de location pour les pavillons de la cour du BAP et que subsiste la location des deux derniers pavillons.

Monsieur le Conseiller J.-L. Simeon pense que le montant enregistré au compte 520.3112.001 ne devrait être utilisé qu'en cas d'ouverture de nouvelles classes.

Madame la Conseillère M. Pirali demande pourquoi les comptes 520.3512 et 520.3662.001 font apparaître des baisses de montants.

Madame la Municipale H. Desarzens précise qu'il s'agit d'une correction liée à la consommation moyenne entre 2010 et 2011.

## **Chapitre 6            Police**

Pas de remarque

## **Chapitre 7            Sécurité sociale**

Monsieur le Conseiller P. Goin donne lecture d'une remarque de la commission des finances.

Madame la Conseillère J. Warpelin demande si la commune a un regard sur la facture sociale.

Monsieur le Syndic P. Rochat répond que non. Le chiffre est communiqué par le canton et rentre dans le cadre de la péréquation.

## **Chapitre 8            Services industriels**

Pas de remarque

Monsieur le Conseiller P. Goin donne lecture de la fin du rapport de la commission des finances.

La discussion est close et il est passé au vote sur la totalité du budget. Le Conseil communal décide à l'unanimité moins 1 abstention :

- **d'accepter le budget 2012, après augmentation du montant des charges au compte 100.3003 de Fr. 15'000.-- à Fr. 18'000.-- (augmentation de la vacation par séance) et après adjonction de la somme de Fr. 3'000.-- de charges au compte 152.3653.003 "Musée du Chablais" (versement d'une cotisation annuelle minimale à la Fédération des associations et fondations historiques du Chablais)**

#### **4. POSTULATS, MOTIONS ET INTERPELLATION**

##### **4.1 Postulat de Monsieur le Conseiller E. Capancioni intitulé "éclairage extérieur de la Maison de Commune"**

Monsieur le Conseiller E. Capancioni donne lecture du texte de son postulat qui est retranscrit ci-après :

*"Concerne : éclairage extérieur de la Maison de Commune*

*Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,*

*Cela fait maintenant plusieurs mois que la Maison de Commune de Bex a été inaugurée et ouverte au public, et cette réalisation de grande qualité fait la fierté des bellerins, bien au de-là des frontières communales.*

*Comme cela se fait dans d'autres communes qui ont la chance d'avoir de beaux bâtiments publics, je pense qu'il serait judicieux de mettre en valeur la Maison de Commune par un éclairage indirect au moyen de quelques lumières intégrées dans le trottoir de la rue Centrale, pour un coût raisonnable. Tel est le cas de l'Hôtel de Ville de Bex, tant bien même que les lumières éclairent plutôt les bacs à fleurs que la façade ! Dans la même réflexion, et profitant des travaux en cours, il est évident que ce même type d'éclairage pourrait également être adopté dans l'immeuble voisin où les futures classes d'école seront aménagées, ainsi que pour le Temple de Bex.*

*Nous devons être fiers de notre patrimoine, sachons également le mettre en valeur et sous les feux de la rampe ! Par conséquent, je me permets donc de déposer ce postulat.*

*En espérant que mon idée puisse retenir votre attention, et dans l'attente de vos nouvelles, je vous présente, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, mes salutations les meilleures.*

*Pour le groupe PLR, E. Capancioni "*

Monsieur le Syndic P. Rochat accepte le postulat et précise que la Municipalité étudiera les possibilités.

##### **4.2 Postulat de Monsieur le Conseiller E. Capancioni intitulé "stop aux voitures ventouses sur les parkings du centre de Bex"**

Monsieur le Conseiller E. Capancioni donne lecture du texte de son postulat qui est retranscrit ci-après :

*"Concerne : stop aux voitures ventouses sur les parkings du centre de Bex*

*Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,*

*En tant que Président de la SIC de Bex, et étant placé en plein centre du village, je dois malheureusement constater que des voitures sont stationnées durant des heures, voir des jours sur les places de parc de la Place du Marché notamment.*

*Les autorités bellerines et le conseil communal avaient accordé la gratuité pour 15 ou 30 minutes selon les emplacements, cela était un beau geste pour tous les habitants et clients des commerces du centre. Or, il est bien triste de constater que des véhicules usent et abusent des places de parc, sans même avoir le moindre scrupule. Ces derniers sachant bien que les effectifs de Police sont insuffisants et leurs passages aussi rares que la pluie ces dernières semaines, ils misent, sans trop de gros risque, sur leur bonne étoile afin d'échapper à toute amende. A voir le nombre de « récidivistes », cela semble malheureusement leur donner raison.*

*Estimant que cette façon de faire n'est pas correcte vis-à-vis des personnes de Bex ou d'ailleurs qui désirent se rendre à la Poste ou dans les petits commerces du centre, je demande à ce que la Municipalité donne ordre à ce que des passages des agents de Police se fassent 1 ou 2 fois par semaine, cela semble un minimum. Je pense que cela fait partie des tâches d'une Police de proximité, et permettrait ainsi de retrouver une fluidité des disponibilités des places de parc, et respecteraient ainsi les vœux du Conseil communal.*

*En espérant que ma demande puisse retenir votre attention, et dans l'attente de vos nouvelles, je vous présente, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, mes salutations les meilleures.*

*Pour le groupe PLR, E. Capancioni "*

Monsieur le Municipal D. Hediger relève que plusieurs éléments de réponses sont donnés dans le postulat. L'effectif de la police ne va effectivement pas augmenter mais il donnera des ordres pour une vigilance accrue.

Monsieur le Conseiller E. Capancioni accepte la réponse de la Municipalité.

#### **4.3 Motion de Madame la Conseillère V. Moreillon intitulée "Espace détente – parc Grande-Salle du Parc"**

Madame Valentine Moreillon donne lecture du texte de sa motion qui est retranscrit ci-après :

##### **"Motion « Espace détente - parc Grande-Salle du Parc »**

*Monsieur Le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,*

*Nous souhaiterions tous qu'à Bex il y fasse « bon vivre » avec des endroits agréables, facilitant les rencontres et les échanges.*

*Mais voilà, si notre commune possède un certain nombre de lieux poussant à la détente, ils ne sont malheureusement pas mis en valeur, notamment en ce qui concerne le parc de la Grande-Salle. Actuellement, Plateforme jeunesse est chargée de veiller à l'entretien du site 2 fois par semaine, mais cela ne suffit pas. L'intervention ponctuelle du service « parcs et jardins » pour la taille des haies et arbustes, une inspection régulière du kiosque afin de maintenir celui-ci en bon état lui donnant ainsi tout son cachet, et le passage journalier du concierge de la Grande-Salle seraient judicieux. Bien que malheureusement - quotidiennement - des déchets jonchent le sol, on peut aussi y voir un point positif : en effet, cela démontre une fréquentation régulière du site par la population.*

*Quelques aménagements d'envergures pour un petit coût, seraient envisageables dans ce parc : Près du bassin, la pose de bancs et tables invitant au pique-nique, l'implantation d'un massif floral et la construction de 2 ou 3 pistes de pétanque.*

*Près du kiosque, comme cela existait déjà il y a une vingtaine d'années, le réaménagement d'une place de jeux pour les enfants entre 6-8 ans, en utilisant les arbres (pose d'une tyrolienne, d'un pont de singes ou d'un pont en planches par exemple).*

*Dans le parc « Robinson », optimiser l'espace actuel en ajoutant quelques nouveaux jeux simples et des bancs.*

*Il serait préférable que ces différentes places ne bénéficient pas d'éclairage nocturne. De ce fait, les usagers se verraient dans la nécessité de quitter les lieux à la nuit tombée, ce qui éviterait d'éventuelles nuisances sonores et désagréments pour les riverains.*

*Une étroite collaboration pourrait être envisagée avec les divers services communaux et d'autres associations régionales. Pour un coût modeste, il n'est dès lors pas utopique d'imaginer offrir aux bellerins, ainsi qu'aux touristes de passage, un espace de détente inter-générationnel accueillant et paisible.*

*Je suis à votre disposition pour développer dans les détails cette motion.*

*Au nom du parti Avançaons : Valentine Moreillon"*

Monsieur le Syndic P. Rochat relève que les buts visés par la motion sont louables. La prise en considération immédiate étant acceptée à l'unanimité, la motion est renvoyée à la Municipalité pour étude.

#### **4.4 Motion de Monsieur le Conseiller M. Giorgianni intitulée "Développement commerce et industrie à Bex"**

Monsieur le Conseiller M. Giorgianni donne lecture du texte de sa motion qui est retranscrit ci-après :

*"Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux et Conseillers,*

*Quand j'ai décidé de faire de la politique, ma première motivation était de développer à Bex l'industrie et le commerce. Aujourd'hui que j'y suis, ma motivation augmente.*

*Quand je pense à tout ce qu'on dépense pour le social, il est temps d'agir pour développer notre activité économique et créer des places de travail qui peuvent ramener des impôts.*

*Pour toutes ces raisons, je demande à la Municipalité de présenter un projet de développement à moindre frais pour accueillir de nouvelles activités, soit :*

- Création d'une promotion économique*
- Répertorier les surfaces communales et privées disponibles pour l'installation de nouvelles activités*
- Créer un support sur le site communal pour que tout le monde puisse le consulter*
- Créer des conditions-cadres pour une nouvelle entreprise qui vient s'installer à Bex*
- Avoir un support pour les commerces et industries de Bex.*

*Nous pensons qu'il est de notre devoir de soutenir l'économie bellerine.*

*Je suis à votre disposition pour développer dans les détails cette motion.*

*Au nom du parti Avançaons      Mariano Giorgianni"*

Monsieur le Syndic P. RoCHAT explique que la Commune de Bex est en étroite collaboration avec Aigle Région. Les représentants de notre Commune réceptionnent les demandes et font visiter les parcelles disponibles. Effectivement, la Commune de Bex ne fait pas de promotion économique pure mais il estime qu'il n'y a pas de raison de mettre un autre organisme sur pied à l'heure actuelle. Le délégué économique travaille autant pour Bex que pour Aigle et tous les projets régionaux passent par le comité qui se réunit toutes les 2 semaines.

Il est passé au vote pour la prise en considération immédiate de la motion. La prise en compte immédiate est refusée par 31 non contre 17 oui et 3 abstentions.

L'article 86 du Règlement du Conseil communal sera donc appliqué, 15 personnes soutenant la motion. Une commission ordinaire sera donc nommée par le bureau du Conseil communal.

#### **4.5 Interpellation de Madame la Conseillère C. Cosandey intitulée "Motions en suspens"**

Madame la Conseillère C. Cosandey donne lecture du texte de son interpellation qui est retranscrit ci-après :

*"Interpellation : Motions en suspens*

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*En date du 11 décembre 2010, notre groupe Ouverture avait écrit pour la deuxième fois, (la première datant du 24 mars 2009) une lettre à la Municipalité demandant des nouvelles des motions que nous avons déposées ces dernières années et pour lesquelles nous n'avons toujours pas reçu de réponse.*

*Il s'agit des motions suivantes :*

- 1. Bex et son tourisme déposée le 6-12-2005*
- 2. Le ramassage des objets encombrants déposée le 24-10-2007*
- 3. Une UAPE, une nécessité à Bex déposée le 5-3-2008*
- 4. Place à la sécurité des piétons déposée le 20-9-2010.*

*Une réponse de la Municipalité nous est bien parvenue le 1er février 2011 nous informant que :*

- 1. La réponse à la motion Bex et son tourisme devrait parvenir sous peu sur la table du conseil communal.*
- 2. La motion sur les déchets a débouché sur un mandat extérieur et sera tout prochainement exposé à la Municipalité et soumis à l'approbation du Conseil par voie de préavis.*
- 3. La motion de l'UAPE avait été classée par le biais du rapport de gestion de la Municipalité.*
- 4. Pour la motion sur la sécurité des piétons, son étude est en cours.*

*Bien que des nouveaux Municipaux soient arrivés le 1er juillet 2011 et qu'ils doivent se mettre au courant des différents dossiers, nous demandons, par voie d'interpellation, des explications plus précises sur les points suivants :*

- 1. Pour la motion sur le tourisme, nous demandons à la Municipalité d'être informés de manière officielle sur le fonctionnement du point I et de ses relations avec l'association « Alpes Promotion ».*
- 2. Pour la motion sur les déchets, le sujet est particulièrement sensible auprès de la population. Notre système actuel, qui est malheureusement déficitaire selon le budget 2012, présente de graves lacunes que nous nous devons de combler. Nous demandons à la Municipalité le détail des démarches entreprises et le résultat de celles-ci ainsi que la parution d'un préavis dans les plus brefs délais.*
- 3. Pour la motion de l'UAPE, bien que la Municipalité nous l'ait classée par le biais du rapport de gestion en juin 2009 mais qu'il n'y ait pas eu de votation spécifique sur ce sujet par le Conseil, nous nous permettons de revenir sur cette motion.*

*De plus, le préavis concernant le crédit pour le concours d'architecture de la Servannaz ne mentionne nulle part le besoin de cette UAPE. Nous demandons à la Municipalité de nous confirmer si celle-ci a bien été ajoutée dans les directives du concours et de nommer un groupe de travail composé de tous les acteurs concernés (APE, enseignants, utilisateurs de la structure).*

*4. Pour la motion sur la sécurité des piétons, nous constatons avec satisfaction que quelques réalisations vont dans le sens de notre motion (ralentisseurs à la rue Rivarottaz, passage piéton au Simplon), mais nous attendons toujours la nomination d'une commission pour l'étude générale de cette motion. Nous demandons donc de la nommer rapidement.*

*Bien que la Municipalité s'en défende, nous avons le fort sentiment que les motions sont souvent mises en sommeil au fond d'un tiroir. Elles relèvent pourtant des problèmes importants soulevés par la population bellerine. En tant que représentants des citoyens bellerins, nous nous devons d'être à leur écoute et nous demandons à la Municipalité de traiter ces motions avec plus d'attention et de rapidité.*

*Pour le Groupe Ouverture, Marc Mundler et Catherine Cosandey. "*

Cette interpellation étant appuyée par plus de 5 conseillers, elle sera transmise à la Municipalité pour étude et réponse.

Monsieur le Syndic P. Rochat précise que la Municipalité répondra au prochain conseil.

## **5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

Monsieur le Syndic P. Rochat informe l'assemblée que le vernissage du nouveau livre de présentation de la commune de Bex aura lieu le 15 décembre au cinéma Grain d'Sel. Un exemplaire de ce livre et de son DVD sera disponible dès le lendemain gratuitement au greffe municipal pour chaque conseiller.

Monsieur le Municipal O. Pichard donne des informations sur les travaux de remplacement des conduites d'eau potable et la pose d'un collecteur aux Posses. Les travaux ont débuté en août 2010 puis les conditions hivernales ont nécessité la fermeture du chantier. Celui-ci a repris en juillet 2011 et des décisions d'engagements financiers complémentaires importants ont dûes être prises, le chantier ne pouvant pas être stoppé.

Il donne également des informations sur le remplacement des installations de traitement des boues de la STEP. Une société spécialisée a réalisé la pose de la centrifugeuse alors que les travaux d'adaptation du bâtiment sont effectués par le service des travaux. L'installation est terminée et fonctionnelle. Le budget est respecté, et le planning tenu. Les bandes de roulement seront changées en 2012.

Madame la Municipale E. Desarzens donne des informations sur la mise en place du conseil d'établissement scolaire.

Concernant la Servannaz, le concours d'architecture est terminé. 9 projets ont été présentés et ils seront examinés et jugés la semaine prochaine puis exposés fin janvier au le public.

Les travaux de l'ancien bâtiment administratif avancent. Le bâtiment est bientôt vide et l'escalier n'a pas pu être conservé.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon précise que les tests de mise en service de la centrale à bois ont été effectués en octobre 2011.

Pour le tennis, le revêtement a été posé à mi-octobre. Le radier du Club-house est posé et les éléments doivent être montés.

Concernant l'Hôtel de ville, les locaux ont été rendus dans les délais, soit début octobre, à la satisfaction des tenanciers. La révision de l'électricité est terminée et quelques fenêtres doivent encore être changées.

En ce qui concerne les travaux à venir : une prochaine rencontre avec l'architecte permettra de perfectionner encore les volumes à disposition de l'Union instrumentale, l'architecte pourra prochainement mettre à l'enquête la salle multiculturelle, l'édicule au parc Ausset sera inauguré le 23 décembre et enfin, un parcours culturel sera mis en place dans la localité après avoir recensé les bâtiments de valeur, ceci afin de pouvoir les faire découvrir à nos visiteurs.

Monsieur le Municipal P. Dubois informe l'assemblée que la commune a reçu le 24 novembre dernier le label cité de l'énergie avec 53.9% des objectifs atteints.

Monsieur le Municipal D. Hediger mentionne des changements au sein du SID des Salines.

Il précise aux nouveaux membres de l'association « Police du Chablais Vaudois » que l'assermentation aura lieu le 27 janvier 2012 à 16h.00 au Château d'Aigle.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz informe l'assemblée que les derniers chantiers sous la responsabilité de l'Entreprise de correction fluviale auront lieu durant l'année 2012.

La réfection des bords de l'Avançon à la droite de la Step a délogé des castors. Vérification faite, il s'agissait d'un nid secondaire.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon précise que la célébration du label cité de l'énergie et l'inauguration de la centrale à bois aura lieu au printemps 2012.

## **6. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS**

Monsieur le Conseiller M. Mundler demande à la Municipalité d'intervenir auprès de Stoucor pour qu'une solution pour limiter les poussières corosives soit trouvée rapidement.

Madame la Conseillère A. Bielman demande qu'un effort soit fait pour améliorer l'éclairage dans les salles de l'Hôtel de Ville.

Monsieur le Conseiller E. Maendly souhaite que le projet de pose de modérateurs de trafic sur la route des mines de sel soit étudié dans les meilleurs délais.

Madame la Conseillère E. Houriet regrette que l'eau servie durant l'assemblée soit de l'eau en bouteille.

Madame la Conseillère C. Cosandey souhaite connaître le nom des personnes faisant partie des commissions municipales de l'urbanisme et culturelle.

Monsieur le Conseiller P. Echenard demande que la réfection de la chaussée sur la route d'accès au dépotoir des Monts soit effectuée. Il trouve également que le puisard près du bord de la route du Châtel au pont de la Croisette est dangereux.

Monsieur le Conseiller D. Pasche demande que la Municipalité intervienne auprès des CFF pour que des horaires de poche au départ de Bex soient édités.

Il craint pour la sécurité des cyclistes à la route du Simplon et demande que les deux candélabres disparus lors du chantier de la rte de l'Allex soient remis en place.



Enfin, il souhaite que l'acoustique de la salle du conseil soit améliorée et que la liste des membres du conseil soit « modernisée ».

Madame la Conseillère M. Kohli regrette que les odeurs et les bruits provenant de la cuisine gênent la séance.

Monsieur le Conseiller F. Meili rappelle sa motion de 2007.

Monsieur le Conseiller P. Carminati rappelle sa motion concernant la route de Vasselín.

Madame la Conseillère M. Pirali s'étonne que la société vinicole de Bex n'ait pas été conviée à présenter ses vins à l'occasion de l'inauguration de l'Hôtel de Ville. Elle demande encore à la Municipalité d'aller à la recherche de coopératives proposant des appartements subventionnés.

### Réponses

Monsieur le Syndic P. Rochat répond à Madame la Conseillère M. Pirali que si la commune était propriétaires des parcelles, elle pourrait aller à la recherche de loyers modérés mais il s'agit de promotions privées qui trouvent preneurs actuellement. La base d'une action dite sociale en matière de logement est la possession de terrains.

Il répond à Monsieur le Conseiller D. Pasche qu'une lettre sera adressée aux CFF.

Monsieur le Municipal O. Pichard répond à Madame la Conseillère E. Houriet qu'il regardera s'il est possible de brancher une fontaine à eau sur le réseau.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon précise à Madame la Conseillère A. Bielmann qu'il fera vérifier l'éclairage par le tenancier.

Il informe Monsieur le Conseiller D. Pasche que les poutres de la salle sont à l'inventaire cantonal et que le sol d'époque aussi

Il informe Madame la Conseillère M. Kohli qu'un projet de modification de la cuisine est en cours et que l'assemblée ne sera plus incommodée par les odeurs et les bruits.

Enfin, il explique à Madame la Conseillère M. Pirali que l'inauguration a été organisée par les tenanciers qui se sont arrangés avec des vigneron de leur choix.

Monsieur le Municipal P. Dubois informe Madame la Conseillère C. Cosandey que les compositions des commissions municipales figurent sur le site.

Il informe Monsieur le Conseiller F. Meili que la réponse à sa motion fait partie du schéma directeur.

Monsieur le Municipal D. Hediger précise à Monsieur le Conseiller E. Maendly que les modérateurs de circulation au Châtel seront posés car ils n'ont pas rencontré d'opposition. Par contre, le même projet aux Dévins a rencontré quelques oppositions.

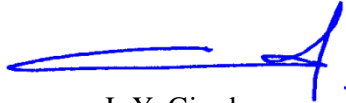
Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz rappelle à Monsieur le Conseiller M. Mundler qu'il n'a pas l'habitude de lancer l'argent par les fenêtres. Il confirme à Monsieur le Conseiller P. Echenard qu'il va surveiller la remise en état finale de la route des Monts.

Enfin, il regrette ne pas pouvoir reculer les conduites d'eaux claires et d'eaux usées au pont de la Croisette mais fera le nécessaire pour la pose de barrières et de signalisation.

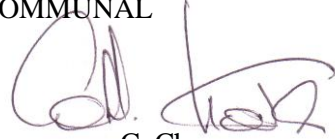
Il précise à Monsieur le Conseiller D. Pasche que les candélabres sont en commande et informe Monsieur le Conseiller P. Carminati que sa motion est proche de la poubelle.

La séance est close à 22h.45.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

A blue ink signature consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a small flourish.

J.-Y. Girod  
Président

A red ink signature consisting of several loops and a long horizontal stroke.

C. Chavan  
Secrétaire